



Nouveau Regard Sur nous...



MIJE



PARIS

Du Vendredi 2 au dimanche 4 décembre 2022

**PARISOLIDARI-THE / CA SE VISITE / AUBERGES MIJE
LES OISEAUX DE PASSAGE / EKITOUR**

*Vous présentent une autre façon de voyager
en sortant des habituels sentiers touristiques.
Prenez le temps de découvrir
des personnes, des lieux, des histoires....*

#SLOWTOURISME
#TOURISMEDURABLE
#NOUVEAUREGARD

A LA (RE)DECOUVERTE DE PARIS !

Séjour du vendredi 2 au dimanche 4 Décembre 2022

Comme chaque année en décembre, Paris s'habille de lumière à l'approche des fêtes de fin d'année.

Les rues scintillent, les grands magasins s'animent et la magie de Noël fait son entrée !

Venez vous émerveiller avec ce weekend à Paris qui allie temps libres pour vous immerger dans l'atmosphère de Noël et balades alternatives qui vous permettront de redécouvrir Paris sous un Nouveau Regard !



Votre programme

Vendredi – JOUR 1

- **Après-midi**

Arrivée Paris selon vos horaires de train (*transport non inclus dans le séjour – nous contacter*). Vous serez accueillis dès la sortie du train par un assistant qui vous guidera dans votre transfert en métro jusqu'à votre hébergement

Après-midi et soirée libre pour partir à la découverte de la capitale, de son ambiance festive avec les animations, les marchés de Noël, les vitrines des grands magasins et les illuminations dans les rues !

Dîner libre

Nuit dans votre hébergement



A LA (RE)DECOUVERTE DE PARIS !

Séjour du vendredi 2 au dimanche 4 Décembre 2022

Samedi – JOUR 2

- Matinée
Petit déjeuner

Matinée libre à la découverte de la capitale.

ou

OPTION 10h-12h30 : Jeu de piste avec l'entreprise sociale Parisolidari-thé « 14eme arrondissement Porte de Vanves

On ne le penserait pas mais l'économie circulaire et le développement durable sont très présents dans ce quartier. C'est notre parcours coup de cœur ! Non touristique, on découvre un tas d'initiatives solidaires dans la même rue ou presque ! Un atelier d'auto-réparation de vélos, une ressourcerie culturelle, un jardin partagé, une rue paisible et végétalisée. Avec de nombreuses œuvres street-art, essayez de trouver la pièce de puzzle égarée sur votre chemin ! Et pour conclure, le parcours se termine autour d'un verre convivial dans un café associatif. Guidés d'une feuille de route, vous allez (re)découvrir le 14ème autrement en faisant équipe avec des personnes que vous ne connaissez pas... Rencontres improbables et inattendues au programme !



Déjeuner libre

Après-midi libre à la découverte de la capitale.

- soirée

Selon la saison, départ entre 18h30 et 21h00 pour une Balade nocturne de 2h30 environ dans le 18eme arrondissement "Ma nuit ça se visite"

Une vie nocturne mythique à travers le monde... Souvent, les nuits parisiennes sont assimilées à Montmartre, Pigalle et le Moulin Rouge : entre apaches et dandys, misère et paillettes, artistes et marlous, sordide et sublime... Mais depuis un siècle, la butte a su se renouveler et proposer un nouveau visage aux visiteurs du monde entier et particulièrement aux oiseaux de nuit !!! Ensemble, explorons le monde de la nuit aux abords de Montmartre, entre traditions et modernité ! Partons à la découverte de celles et ceux qui, tous les soirs, rendent l'émerveillement à nouveau possible...



Dîner inclus
Nuit dans votre hébergement

A LA (RE)DECOUVERTE DE PARIS !

Séjour du vendredi 2 au dimanche 4 Décembre 2022

Dimanche – JOUR 3

- Matinée
Petit déjeuner
Restitution des clés de vos chambres avant 11h30

OPTION 15€/PERS

10H00- 12H30 : Partez en balade à pied "Belleville spéciale Arts de Rue" dans le 20eme arrondissement avec l'association « Ca se Visite ! »



Belleville et les artistes ont une relation ancienne...Le rapport des Belvillois à la rue, à l'urbanisation, à l'expression individuelle – sociale ou artistique- est évident. Attention les yeux et les âmes : foisonnement impressionnant ... et éphémère, pour une balade dans un musée à ciel ouvert. Approche esthétique, engagement militant... Textes poétiques... ou parfois politiques !!! Les démarches sont multiples... Aussi nombreuses que les techniques... Et les artistes eux-mêmes! Venez découvrir ces oeuvres qui redonnent des couleurs et de la vie aux rues de Belleville.

Déjeuner libre

- Après-midi
Temps libre à la découverte de la capitale

Selon vos horaires de train, vous serez accompagnés par un assistant qui vous guidera dans votre transfert en métro jusqu'à la gare. (*transport non inclus dans le séjour – nous contacter*).
Retour dans votre ville

A LA (RE)DECOUVERTE DE PARIS !

Séjour du vendredi 2 au dimanche 4 Décembre 2022

Votre hébergement

Auberges de jeunesse MIJE – 4eme arrondissement

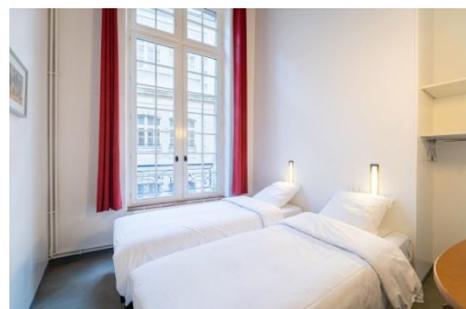


Au cœur du quartier du Marais, l'association MIJE vous accueille toute l'année dans ses trois auberges de Jeunesse dans des bâtiments du XVIIème siècle entièrement rénovés, avec plus de 400 lits en chambres privées.

A seulement 10 minutes à pied de Notre Dame, 15 minutes du Louvre ou de la Place des Vosges, nos établissements sont le point idéal pour partir à la découverte de Paris. Grâce aux nombreux moyens de transport à proximité, vous pouvez également vous rendre dans des lieux incontournables de la ville de Paris comme les Champs Elysées, la Tour Eiffel ou encore le Sacré-Cœur..

Central, historique, le quartier de notre auberge cumule de nombreux avantages ; avec des musées de renommée internationale ; ses ruelles propices à la flânerie et au shopping et ses bars et restaurants branchés.

Les chambres comprennent toutes une douche privative



A LA (RE)DECOUVERTE DE PARIS !

Séjour du vendredi 2 au dimanche 4 Décembre 2022

Le Tarif
pour un groupe de 15 à 45 personnes

215€ / personne

Le tarif comprend

- 2 nuits en chambres privées (Zazie Hôtel ou Auberge Mije)
 - La taxe de séjour
 - Les repas suivants sont compris dans le tarif :
 - Les petits déjeuners
 - Dîner du samedi
- 1 balade pédestre de 2h30 environ avec l'association Ca se visite
 - Un carnet de 10 tickets de métro / personne
 - la pochette voyage

Le tarif ne comprend pas

- OPTION : 1 balade pédestre de 2h30 environ avec Ca se visite : +15€/pers
- OPTION : 1 jeu de piste de 2h30 environ avec Parisoldari-thé : + 35€/pers
 - Les repas suivants :
 - dîner du vendredi
 - déjeuners du samedi et dimanche
 - Les pourboires et dépenses personnelles
- Le supplément chambre individuelle : nous consulter
- L'assurance annulation multirisques : nous consulter
 - Le train pour se rendre sur Paris : nous consulter

INFORMATIONS GENERALES

- Le présent devis est établi sous réserve de constitution d'un groupe minimal de 8 personnes.
 - De manière générale, de part les équipements de l'hébergement ainsi qu'en raison du programme prévu, ce séjour est déconseillé aux personnes à mobilité réduite.
 - Ekitour propose pour ses séjours des assurances annulation/résolution en option.
- Si le client refuse de contracter ces assurances, il reconnaît, cependant, avoir été pleinement informé de l'importance de cette couverture d'assurance et du conseil formulé, pour tous les participants, d'en être muni avant le départ. Le détail des frais de résolution appliqué par Ekitour est indiqué dans les conditions générales de vente
- Les conditions de règlement sont les suivantes : 35% d'acompte à la commande, et le solde 30 jours avant le départ.

Ekitour accepte les moyens de paiement suivants :

espèces, chèques bancaires, chèques ANVC, virements bancaires

(BANQUE CREDIT MUTUEL, IBAN : FR7610278364170001098460124, BIC : CMCCIFR2A).

- Pour un séjour de trois mois maximum, les ressortissants français doivent être en possession d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité. Les cartes nationales d'identité françaises (CNI) délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'atteste de cette prorogation. Les autorités italiennes ont accepté officiellement cette prorogation. Toutefois, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de préférer l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.
- Aucun vaccin particulier n'est obligatoire. Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles : diphtérie-tétanos-poliomyélite, ainsi que rubéole, oreillons, et plus particulièrement rougeole (chez les enfants de moins d'un an et les femmes enceintes notamment).
- Selon le Ministère des Affaires Etrangères, aucune région du monde ni aucun pays ne peut être considéré comme étant à l'abri du terrorisme. A ce titre, toutes les destinations proposées sur notre site internet peuvent être considérées comme des destinations à risque, tant au titre d'actes terroristes qu'au titre de défaillances climatiques. Ces événements, indépendants de notre volonté, ne sauraient engager la responsabilité de EKITOUR. Toutes les informations complémentaires peuvent être consultées sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 tels que transposés dans le code du tourisme :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. EKITOUR est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, EKITOUR dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrait(en)t insolvable(s).

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur et le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires, au maximum 7 jours avant le départ.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait l'annule, les voyageurs peuvent obtenir remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. EKITOUR a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT : 8 rue César Franck, 75015 PARIS – France ; fms@unat.asso.fr ; 01.47.83.21.73) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'organisateur

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=501DC0DFCB428D78C3F07B0FC43B04D1.tplqfr31s_1?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701]